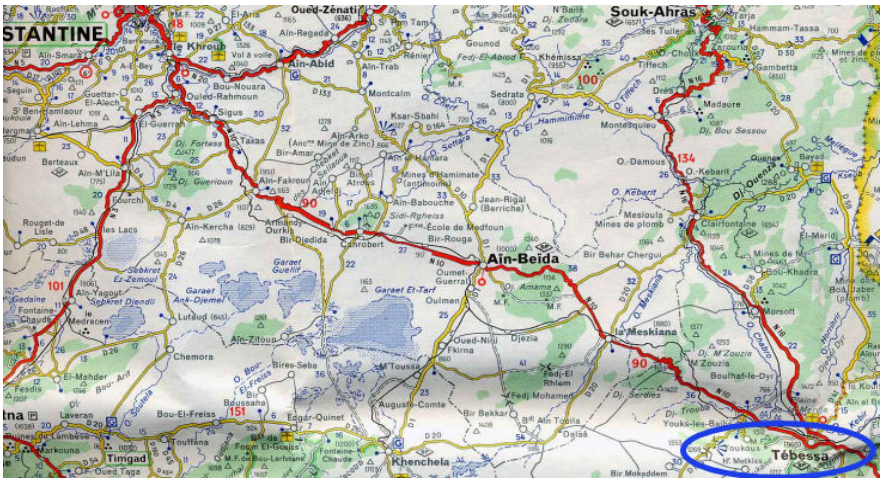
MORSOTT

Dans l'Est algérien, près de la frontière tunisienne ce village est situé à 34 km au Nord de Tébessa. Il culmine à 762 mètres d'altitude.



Climat méditerranéen avec été chaud.

Géographie

MORSOTT est une commune sise sur la nationale 16, reliant Tébessa à Bône. Il est situé à l'aval du plateau du Djebel Bou-khadra sur le versant El-Hodh. C'est une assiette si on prend en compte les Djebels Bou-khadra, Benkeffif et M'Zouzia.

Toponymie

Le mot *Morsott* tirerait son origine du berbère *marst*, qui signifie « plaine » des planteurs (agriculteurs). D'autres pensent qu'il vient probablement du latin *Morsutus* qui signifie « campement, halte ». MORSOTT était en effet utilisé par les Romains comme un camp d'entraînement et un relai militaire.

HISTOIRE

On trouve dans cette ville des vestiges néolithiques et des ruines romaines.
Au Nord-est de MORSOTT sur la route de Boukhadra – El-Méridj, la région a connu la dernière bataille entre Romains et les fidèles d'un chef berbère, le roi Jugurtha qui s'est soldée par sa défaite et son repli sur Galaat Essanne (à 20 km des frontières Algéro-tunisiennes), où il a été capturé par les Romains à la suite d'une complicité et d'une trahison de ses proches. Cette route a connu plus tard le passage de Hilaliens lors de la conquête de l'Afrique du nord par les musulmans. Par la suite les tribus berbères de cette région devenaient musulmanes sunnites.

La plupart des ruines de MORSOTT (néolithique, punique, Byzantines et islamique) ont été détruites, sauf quelques ruines de l'époque Byzantine témoignent encore de l'histoire de cette ville. Parmi ces ruines, Khaima ou Bordj Erromane (la *tour de contrôle du chantier et l'arc Byzantin*), et un tunnel de plusieurs kilomètres, passage souterrain qui relie Khaima et Ksar Ghola. Certains archéologues pensent qu'il a servi pour encercler le Roi Jugurtha. D'autres estiment qu'il est de l'époque punique, un ouvrage militaire d'Hannibal Barca.

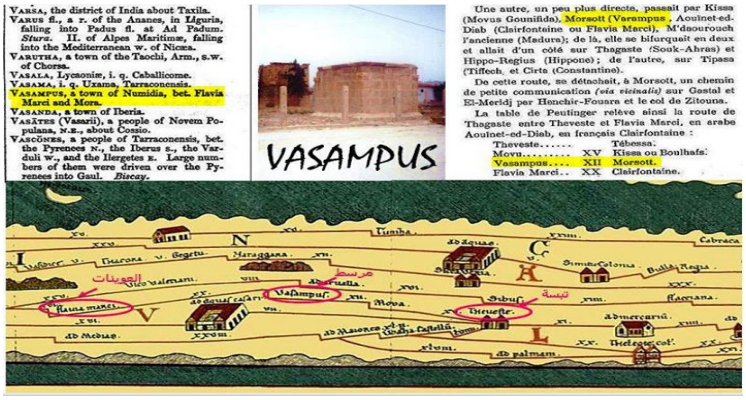
Pour capturer le Roi Jugurtha, les Romains ont négocié un traité de paix séparé avec son beau-père Bocchus roi de Maurétanie et il a accepté de livrer Jugurtha aux Romains. Finalement, Bocchus reçoit le titre d'« ami de Rome ».



JUGURTHA (160 avant JC/104 avant JC)

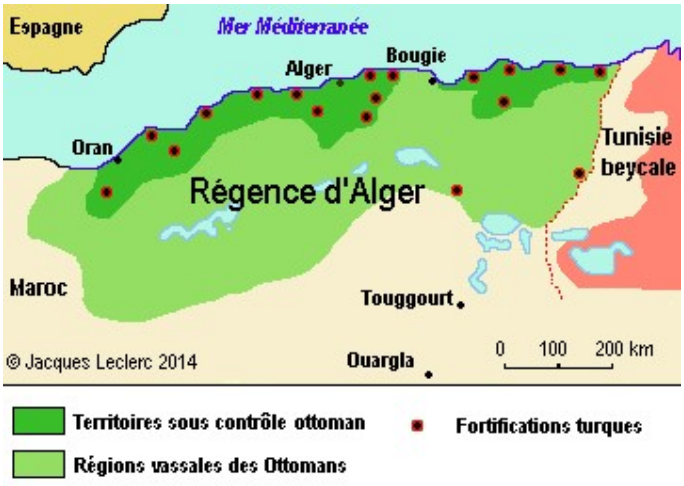


BOCCHUS 1er (111 avant JC/-80 avant JC)



GHOLA. Certains archéologues pensent qu'il a servi pour encercler le Roi Jugurtha. D'autres estiment qu'il est de l'époque punique, un ouvrage militaire d'Hannibal Barca. Pour capturer le Roi Jugurtha, les Romains ont négocié un traité de paix séparé avec son beau-père Bocchus roi de Maurétanie et il a accepté de livrer Jugurtha aux Romains. Finalement, Bocchus reçoit le titre d'« ami de Rome ».

Période Ottomane 1515 – 1830



La région de MORSOTT est aussi connue par ses illustres et la domination turque a trouvé un fort appui chez les caïds de la région. Morsott était également un relais de surveillance entre Théveste (Tébessa) et Hippone (Bône), en passant par Madaure Saint Augustin d'Hippone ou Saint Augustin fils de Monique, y a séjourné.
MORSOTT est la cité de la grande confédération des tribus d'Ouled Sidi-Yahia dont les principales tribus sont les Magharsa, Malim, Haraïssia, Bilala, Mrazgua et Zoghba.

Période Française 1830 - 1962

Si l'on en croit la littérature du début de l'époque coloniale, la crise et la destruction (en 1837) du pouvoir turc du Bey de Constantine, qui entraîne l'abandon de Tébessa par la *Nouba* qui y maintenait une certaine présence "étatique", crée dans la région un vide du pouvoir particulièrement défavorable aux habitants, qui doivent être surtout des commerçants et des artisans.

Au Nord de la ville la grande tribu "arabe" des Ouled Sidi-Yahia aurait pris possession des terres de labour appartenant aux Tébessiens, et les Berbères Nemencha en auraient fait de même au sud, interdisant aux habitants « jusqu'à l'accès de leurs jardins ».

Il s'en serait suivi que « *ne pouvant plus cultiver parce qu'ils étaient journellement tués derrière leur charrue, ni commercer parce que leurs caravanes étaient journellement enlevées sur les chemins, les Tébessiens étaient tombés en peu de temps dans une misère extrême* ». D'où l'appel au pouvoir français établi à Bône et Constantine, et en voie de s'emparer de l'ensemble du pays, et la soumission formelle aussi bien de Tébessa que de la grande tribu voisine des Ouled Sidi-Yahia Ben Ṭaleb en 1842 (Castel, 1905 : 70-78).

Dans la première moitié du 19ème siècle, les campagnes environnantes sont en effet le domaine exclusif des tribus. Tébessa est la seule localité ayant conservé quelque chose d'une dimension urbaine dans tout l'extrême est algérien, prolongé par les hautes steppes tunisiennes jusqu'à Kairouan.

MORSOTT est devenue officiellement commune mixte en 1884 avec une superficie de 253 213 hectares. Elle fait alors partie du département de Constantine. Puis par la loi n° 55-1082, *portant création du département de Bône*, qui divisa le département de Constantine en deux départements :

- **le nouveau département de Constantine, réduit aux arrondissements de Constantine, de Batna, de Bougie, de Philippeville et de Sétif ;**
- **Le département de BÔNE, comprenant les arrondissements de Bône, de Guelma, de Souk-Ahras et de TEBESSA.**



La plus grande partie de l'extrême Est algérien, entre le Mellègue au nord et les zones désertiques au sud, ainsi que les zones adjacentes situées du côté tunisien, étaient, avant présence française, une région dont le peuplement, souvent dit nomade ou "semi-nomade" n'avait absolument pas le caractère de sédentarité qu'il a acquis progressivement à la fin du 19e et au 20e siècle. La notion de "semi-nomadisme" est en fait assez floue.

Sur les cartes de l'atlas édité en 1931 à l'occasion du centenaire de la conquête de l'Algérie, la limite entre semi-nomadisme et nomadisme passe très au sud de Tébessa, alors que selon celle que donne Jean Despois (1964) une vingtaine d'années plus tard, cette ville marquerait à peu près la limite entre nomades et "demi nomades". Plus au nord, entre Tébessa et le Mellègue, toujours selon Despois, on trouve une zone dont les populations (c'est à dire la tribu "arabe" des Ouled Sidi-Yahia) sont considérées comme sédentaires ou en voie de fixation, mais il est certain que dans la première moitié du 19e siècle. Cela apparaît clairement dans la documentation des bureaux arabes sur laquelle on reviendra – les "semi-nomades" de cette partie nord de l'actuelle région de Tébessa (les localités de Ouenza, El-Méridj, Aïn-Zerga), vivaient exclusivement sous la tente, ce qui ne veut pas dire qu'ils étaient "nomades" au sens que l'on donne habituellement à ce terme.



Il faut préciser que les Ouled Sidi-Yahia sont subdivisés en fractions et sous-fractions. Le décompte déjà cité de 1868 dénombre avec précision 11 fractions sur 13, divisées en 53 ; cette organisation devait présenter une certaine instabilité, car d'autres documents de la même époque dénombrent jusqu'à 17 fractions dans la même tribu

Au sud de Tébessa, DESPOIS inscrit comme proprement nomades les Allaouna, les Nemencha et les Bracha, qui sont des tribus de berbères autochtones arabisés. Mais il existe dans la même région méridionale une autre tribu, numériquement moins nombreuse mais assez importante dans l'histoire de ces confins du désert, considérée comme arabe, celle des Ouled Sidi-Abid. Dans toutes ces régions, le régime juridique de la terre correspondait très majoritairement à des *arch* de possession collective (tribale), par opposition aux terres *melk* d'appropriation privée (Guichard, 1962 : 10)

Dans son mémoire, BOGROS tente de faire le point de cette question en étudiant le processus de « détribalisation » en Algérie. La description qu'il en a faite est amère sans doute, mais elle permet de faire justice d'un certain nombre d'idées anciennes et erronées qui traînent encore parfois dans l'administration française. Dans son « Algérie 57 » d'autre part, Madame Germaine TILLION a décrit, avec autorité, l'état des populations algériennes en 1957 et a employé pour le caractériser le mot, qui a fait fortune, de « Clochardisation ».

Détribalisation ? Les cadres traditionnels ont disparu au cours de notre siècle d'administration : le fait est là ! Le fait qu'il faut bien accepter dans sa brutalité. En 1956, non seulement la population était sous-administrée, mais elle ne possédait plus de cadres sociaux.

On peut vivre sans administrateur - fort bien même (certaine tribu de l'Atlas ne voyait l'Officier Affaires Indigènes qu'une fois par an, et ne s'en plaignait pas). Mais, on ne peut vivre sans cadres sociaux (et cette même tribu en possédait de fort solides). Car alors la société devient anarchique, elle ne joue plus qu'en faveur des intrigants. Après la sous-fraction, c'est la famille patriarcale qui est atteinte. C'est le tour ensuite de la pauvre famille conjugale (frappée de la polygamie des pauvres).

Alors, c'est la « Clochardisation », car le phénomène se complique et se précipite par le jeu du facteur économique. L'économie traditionnelle de subsistances s'effondre, sans se renouveler. C'est la chute irrémédiable qui porte atteinte même à la personnalité de l'individu.

Après la conquête les richesses minières ont été exploitées : par exemple en novembre-décembre 1845, était publié l'acte notarié de société, pour l'exploitation des mines de minerai de fer de la Meboudja, près de Bône, qui préfigurait la création de la Société du Mokta-El-Hadid ; ce minerai était reconnu de très haute qualité, à l'égal de celui extrait des gisements de Suède ou d'Allemagne. Les promoteurs de ce projet souhaitaient accompagner cette exploitation de gisement de fer par la construction de hauts-fourneaux pour traiter ce minerai ; la présence des forêts toute proches de l'Edough et de celle de la région de La-Calle permettait de surcroît d'avoir tout le combustible nécessaire au bon fonctionnement de ces usines.
Des hauts-fourneaux ont bien été construits au centre de l'Allélick (périphérie de Bône), puis leur exploitation a cessé relativement rapidement vers la fin du 19ème siècle. Cependant la Société du Mokta-El-Hadid exploita les gisements du Boukhadra, située près de la frontière tunisienne à Ouenza.

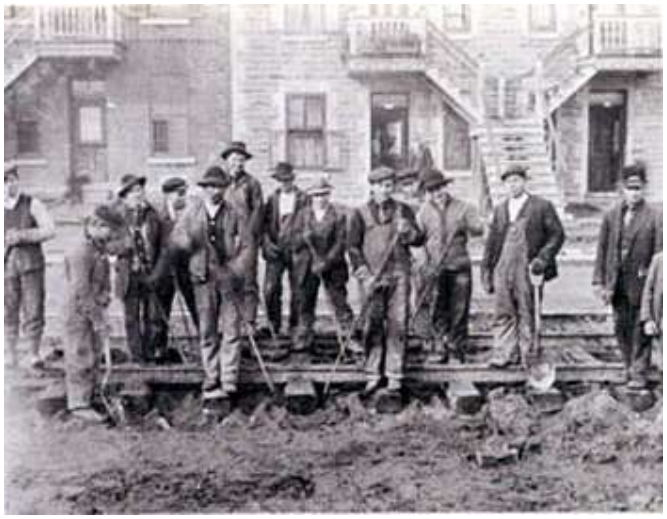
COMPAGNIE
DES
Minerais de Fer Magnétique
DE
MOKTA-EL-HADID

COMPAGNIE
de
MOKTA-EL-HADID

La présence de cette mine avait d'énormes retombées économiques sur la région, permettant en particulier de développer toutes sortes de commerces et par conséquent de réduire le chômage.
D'autres sites miniers existaient également à Tébessa et à Morsott. Il y avait d'énorme richesse phosphatiques au Kouif, à Djebel Dir, à Djebel Onk et à Thasbent.

La migration italienne en Algérie

Un grand secteur d'activité dominant dans lequel excellèrent les Italiens fut les mines.



[Ouvriers Italiens]

L'exploitation du sous-sol Constantinois attire une main d'oeuvre italienne importante. Les sardes arrivent dans les mines d'Aïn-Mokra vers 1860 et en relation avec cette activité, de nombreux Italiens participent à la construction de la voie ferrée Aïn-Mokra - Bône, d'où le fer est exporté vers l'Europe. Les bourgs proches des mines du Constantinois voient leur population augmenter.

En 1900, on recense à Tébessa 240 Italiens, à Souk-Ahras ils sont un millier, 447 à GUELMA, 877 à MORSOTT.

Ces chiffres seront en augmentation au recensement de 1921. Il existait une tradition minière en Piémont et en Sardaigne. Les Piémontais étaient déjà connus en France pour leur travail rude dans les mines d'ardoise de Savoie. La Sardaigne du 19ème siècle était riche en mines, mais la récession que l'ile traversa dans le dernier quart du siècle contraignit nombre de ses citoyens à l'émigration. Il semble que dans les mines d'Algérie il y ait eu une répartition des tâches. Au Piémontais on confiait les travaux les plus durs, d'extraction du minerai: au Sarde le triage. Certaines mines fermaient entre juin et septembre à cause des chaleurs excessives; alors, les Sardes rentraient chez eux pour revenir en Octobre. Les Piémontais s'en allaient louer leurs bras sur d'autres chantiers, ne revenant pas forcément à la même mine à l'automne, préférant souvent changer d'employeur.

Le village de MORSOTT a une économie principalement agraire.

Notre ancienne gare de MORSOTT, sans commentaire…



La poste sous la neige



La S.A.S. de MORSOTT



La Ligne MORICE

Source : http://guy.perville.free.fr/spip/article.php3?id_article=95

En 1956, l'indépendance du Maroc et de la Tunisie obligea l'armée française à envisager une solution semblable pour faire de l'Algérie un champ clos. En effet, la coopération militaire franco-marocaine et franco-tunisienne prévue par des accords bilatéraux avait été vite démentie par une contradiction flagrante entre la poursuite de la guerre par la France contre le FLN algérien, et la solidarité maghrébine que les dirigeants nationalistes des deux Etats nouvellement indépendants ne pouvaient lui refuser. Les troupes françaises maintenues dans les deux pays avaient alors leurs effectifs les plus élevés (125.000 hommes au Maroc et 55.000 en Tunisie) ; mais elles ne pouvaient s'opposer à l'installation de l'ALN algérienne sans l'accord des gouvernements marocain et tunisien. Le 22 octobre 1956, le détournement vers Alger par l'aviation française d'un avion marocain transportant de Rabat vers Tunis les chefs de la délégation extérieure du FLN sonna le glas de la coopération militaire entre la France et ses anciens protectorats. A moins de les reconquérir par la force (solution impossible faute d'effectifs suffisants), il ne restait pas d'autre solution militaire que tenter de boucler hermétiquement les frontières de l'Algérie.



C'est d'abord à la frontière marocaine que fut expérimenté le premier barrage, sous l'autorité du général PEDRON, commandant le corps d'armée d'Oran. Dès le mois de juin 1956, un simple réseau de barbelés fut construit entre la frontière et la route nationale n° 7, dans le secteur côtier tenu par la demi-brigade de fusiliers marins (DBFM) près de Nemours. Renforcé à partir de novembre 1956, il fut perfectionné par le minage et par l'électrification (réalisée sur 10 km en janvier 1957).



Le ministre de la Défense André MORICE, décida le 26 juin 1957 de généraliser cette expérience de façon à réaliser en quelques mois le bouclage des deux frontières. A l'Ouest, la « ligne Pédron » s'éloignait de la frontière marocaine sur les hauts plateaux arides couverts d'une steppe d'alfa, pour aller protéger la route et la voie ferrée reliant Oran à Colomb-Béchar dans leur traversée de l'Atlas saharien. A l'Est, où tout était à faire, la « ligne Morice » suivait et protégeait également la route et la voie ferrée de Bône à Souk-Ahras et Tébessa, ce qui permit sa réalisation en trois mois.

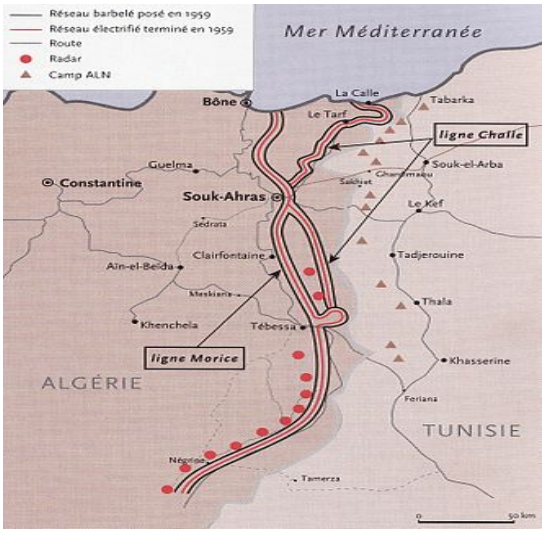
Les espaces qui s'étendaient entre les barrages et les frontières furent transformés en « zones interdites », dont les habitants étaient regroupés autour des postes militaires ou évacués. Les étendues plates et désertiques des confins sahariens à l'Est, et des hauts plateaux à l'Ouest, étaient d'abord surveillées par des batteries de canons à tirs automatique déclenché par radar, avant la construction du réseau électrifié. Etant donné la gravité particulière de la menace que l'ALN de Tunisie faisait peser sur le barrage de l'Est, il était prévu de le doubler par un barrage de l'avant plus proche de la frontière tunisienne. Celui-ci fut d'abord construit de Souk-Ahras à Tébessa, de façon à protéger les centres miniers de l'Ouenza et du Kouif, d'octobre 1958 à mars 1959, puis de Souk-Ahras à la mer, de mars à octobre 1959. Ce barrage de l'avant fut appelé « ligne Challe », du nom du nouveau commandant en chef, successeur du général Salan. Il fit plus que doubler la difficulté du passage de la Tunisie vers l'Algérie.

[André MORICE est né le 10 octobre 1900 et décédé le 17 janvier 1990 à Paris. C'est un homme politique français, fils d'Émile MORICE (mort en 1931, mécanicien à la SNCF, syndicaliste, franc-maçon), conseiller municipal de Nantes de 1912 à 1927, vice-président du Comité radical socialiste de la Loire-Inférieure et militant laïque convaincu.
Membre du Parti radical, il a occupé des fonctions gouvernementales sous la 4ème République, prenant nettement position pour le maintien de la présence française en Algérie, sans toutefois tomber dans l'action illégale. Sous la 5ème République, il a été sénateur-maire de Nantes de 1965 à 1977].

La ligne MORICE courait le long de la frontière entre l'Algérie et la Tunisie (sur 460 km), afin de couper les combattants de l'Armée de libération nationale de leurs bases à l'étranger.

Longés par des pistes de surveillance, ces barrages électrifiés haute tension d'une puissance variant par endroits de 7 000 à 30 00 volts, parsemés de différents types de mines (antipersonnel, bondissantes, explosives, éclairantes), conjuguées à des haies électrifiées, sont formés de plusieurs réseaux de fil de fer barbelé, de miradors et de radars déclenchant le tir automatique des canons.

La réalisation des lignes Morice et Challe a également posé de sérieux problèmes aux stratèges de l'ALN de l'intérieur ; en témoignent les protestations des chefs de wilaya contre l'inertie de l'Etat-major général de Ghardimaou, incapable de les approvisionner en armes et munitions, parce qu'il n'a pas pu forcer les barrages de manière constante.



(Source Historia magazine n°234)

En 1957, la stratégie du FLN était claire. Poursuivant l'idée de former une armée capable d'envahir, d'occuper et de tenir une portion du territoire algérien qui s'inscrirait, alors, aux yeux de l'opinion internationale, comme le territoire d'un gouvernement avec lequel il faudrait traiter, il tira profit de la tolérance et de la complicité des gouvernements tunisien et marocain pour équiper et entraîner des katibas dans des camps installés hors des frontières algériennes, sous les yeux mêmes et à portée de voix des postes de l'armée française.

L'enjeu était alors, pour le FLN, de faire passer ses Katibas en territoire algérien et d'y constituer des zones de force.

Face à cette manœuvre, le commandement militaire français avait le choix entre plusieurs parades. Renonçant à celle, employée à Dien Bien Phu, d'attirer les gros de l'armée populaire à l'extrême Nord-ouest du Vietnam, il ne pouvait que s'opposer purement et simplement à l'intrusion des forces adverses. C'est la stratégie qui fut adoptée par le Commandement français.

Le barrage un organe d'alerte

Mais la situation des camps FLN à proximité de la frontière, la configuration souvent tourmentée du terrain, les complicités donc pouvaient bénéficier les fellaghas au sein de la population musulmane permettaient la mis sur pied de points d'accueil et de ravitaillement, constituant autant d'obstacles à la mission d'interception qui devenait celle du Corps d'Armée de Constantine (pour la Tunisie) et d'Oran (pour le Maroc).





[Surveillance de la ligne Morice par des soldats français à Souk Ahras]



[Un radar de surveillance]

C'est ainsi qu'est née, en 1956, l'idée d'un barrage électrifié. Le père en est le général PEDRON, fantassin, alors commandant de l'Oranie, qui le fit adopter par André MORICE, Ministre des Forces armées. Dans le Corps d'armée de Constantine, l'exécution fut l'œuvre du général NOIRET.

Le but du barrage électrifié tel qu'il fut conçu n'était pas d'empêcher les franchissements. Le barrage n'était pas un obstacle. C'était un moyen d'alerte et de renseignement. Constitué d'une simple haie de fils barbelés porteurs de courant électrique sous haut voltage, le barrage était en effet facile à franchir par simple cisaillement des fils avec des pinces isolantes.

Le but était, plus modestement, de signaler qu'une coupure venait d'avoir lieu et de localiser sur la carte le lieu de cette coupure afin de déclencher et d'orienter la recherche, la poursuite et la destruction des bandes rebelles qui venaient de s'introduire en territoire algérien. Cette technique reposait sur le principe bien connu dans les cours de physique sous le nom de ''pont de Wheatstone''. L'alerte étant donnée dans des postes de contrôle électriques par le déclenchement d'une sonnerie et la coupure était localisée par simple lecture sur un circuit réduit qui simulait, sur plan, le circuit du barrage sur le terrain.





[Le barrage électrifié à la frontière algéro-tunisienne]

L'ensemble technique du barrage comprenait ainsi une haie électrifiée continue, protégée des deux côtés par un grillage assez haut destiné à empêcher les bêtes de se jeter sur la haie. Ce dispositif était complété par deux chemins de ronde : l'un, simple piste à l'intérieur des grillages pour permettre la visite et l'entretien de la haie électrifiée par les troupes à pied ; l'autre, à l'extérieur des grillages, côté ami, constitué par une piste bien entretenue permettant la circulation en permanence de véhicules blindés dont la mission, dite de '' herse mobile '', était de patrouiller jour et nuit et d'aller vérifier les renseignements donnés par les postes de signalisation de coupures tenus par des détachements d'électromécaniciens.



Le barrage, sur toute sa longueur, était tronçonné en secteurs de 10 km délimités par des postes d'alimentation électrique et de signalisation de coupures. Dans les zones boisées, le barrage principal était doublé de réseaux secondaires supplémentaires, dénommés '' Cerbères '' qui constituaient les mailles d'un filet plus difficile à franchir et fournissant des renseignements plus complets.

La construction du barrage a commencé dans la Constantinois fin 1956 en deux chantiers : l'un partant du Nord en bord de mer (La-Calle), et poussant vers le Sud en direction de Souk-Ahras ; l'autre partant du Sud d'El-Ma-El-Abiod et poussant vers le Nord en passant par Tébessa.
C'est dans la région de Souk-Ahras et entre ce lieu et la mer que les tentatives de franchissement par le FLN étaient plus probables. C'était, en effet, en face de cette zone qu'était situé, en territoire tunisien, le plus gros des camps de l'ALN, à l'abri dans la zone boisée du bec-de-canard. Côté Algérie, le terrain jusqu'à la région de Guelma et même de Philippeville était très favorable à l'infiltration d'éléments importants. Tout portait à désigner cette région comme celle où devait se situer l'effort principal.

Le dispositif d'interception

C'est au début de janvier 1957 que fut décidée la manœuvre d'ensemble et mis en place le dispositif et les moyens d'interception. Le général VANUXEM (*ndlr : Voir au chapitre 2*) commande l'ensemble du territoire situé entre la mer et El-Ma-el-Abiod. Il a la responsabilité de l'interception sur l'ensemble du Constantinois ; ayant à sa disposition de gros moyens, il organise ainsi sa manœuvre.



[Des combattants algériens de l'ALN qui sont faits prisonniers pas l'armée française]

En avant du barrage sont placés quatre régiments, aux ordres du général BALMITGERE : le 3e REI, la 1ère brigade de chasseurs, le 153e RIM, le 26ème RIM, chargés de la couverture du barrage et d'une première interception.
Sur le barrage, six régiments blindés sont chargés de la '' herse '' : le 31e et le 18e dragons, le 1er régiment de spahis marocains, le 1er RIC, le 1er régiment de Hussards et le 2ème RIC.



Patrouille sur la ''Herse''

En arrière du barrage, les secteurs tenus par le 8e régiment de tirailleurs sénégalais, le 151e RIM, le 60e RI, le 152e RIM, le 4e REI, le 6e RSM occupent route la profondeur du terrain et constituent, par leur dispositif, une véritable toile d'araignée dans les fils de laquelle les bandes rebelles doivent se prendre.
Se surimposant à ce dispositif, cinq régiments de parachutistes sont placés en '' chasse libre '' sur les grands axes d'infiltration de l'adversaire. Il s'agit, du Nord au Sud :
-des 1er REP du lieutenant-colonel JEANPIERRE,
-9e RCE du lieutenant-colonel BUCHOUD (régiment d'appelés),
-14e RCP du lieutenant-colonel OLLIER (régiment d'appelés),
-8e RPC du lieutenant-colonel FOURCADE (régiment d'engagés coloniaux),
-3e RPC du lieutenant-colonel BIGEARD (régiment d'engagés),

L'action de ces cinq régiments d'intervention était coordonnée par le Colonel CRAPLET, adjoint au général VANUXEM.

L'Alouette PC volant

Les commandants de régiments de paras disposent de moyens de commandement et de logistiques importants, leur conférant le maximum de rapidité d'intervention : hélicoptères, moyens radio, camions, antennes de réparation et de ravitaillement. Ils disposent également de moyens d'appui (artillerie, aviation) assouplis dans leur emploi. Ils sont maîtres de leur manœuvre et les ordres de transmission leur donnent accès en direct à tous les réseaux de renseignements sur l'activité adverse. Ils sont même dotés d'un matériel ultramoderne de transmission en expérimentation leur permettant en tout lieu, et grâce à de simples antennes orientables, d'entrer sans fils dans tous les réseaux téléphoniques.

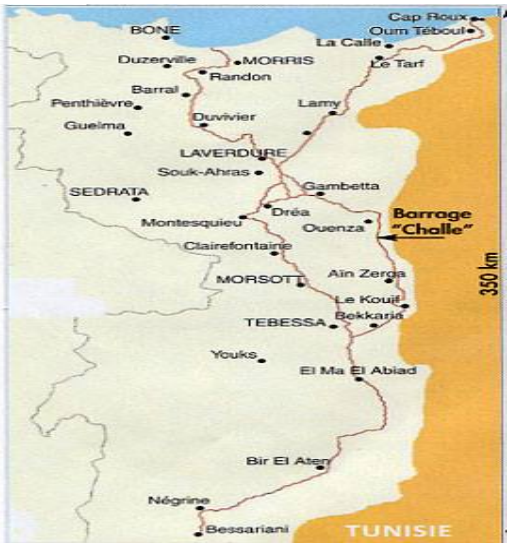
Ces régiments de paras, constitués en groupes mobiles, sont placés en arrière du barrage, sur la '' toile d'araignée ''des secteurs, agissant en souplesse et avec rapidité. Ils ont latitude de s'adjoindre, sur simple appel et selon les besoins, les troupes où ils opèrent dans des structures hors hiérarchie, hors arme d'origine, hors unités. Cette organisation est dictée seulement par les exigences de la situation. « C'est le mieux placé ou celui qui a l'action en main qui commande. » Les plaies d'amour-propre seront pansées le lendemain autour d'un « pot » …

Seul l'Alouette, hélicoptère rapide, véritable PC volant équipé de moyens radio permettant d'entrer dans tous les réseaux des troupes à terre, infanterie et artillerie, et dans les réseaux aériens, donne la possibilité d'assurer le commandement dans les conditions imposées par cette bataille rapide, mobile et sans front. La tactique consiste à chercher la bande rebelle qui a franchi le barrage, au début de la nuit, et a pris du large ; de lui interdire les zones de fuite ; de le retrouver, de l'encercler et de la détruire, tout cela dans la journée sous peine de lui laisser le bénéfice d'une nuit supplémentaire qu'elle mettra à profit pour s'éloigner et éclater en petits détachements plus difficile à saisir.

C'est dans cet état d'esprit et dans ce style que fut préparée la bataille des frontières, début 1957, dans le constantinois.

La ligne MORICE a été partiellement redoublée par la ligne Challe en 1959.

11 Février 1959 : 200 rebelles tentent de franchir le barrage tunisien à MORSOTT : 150 hors-la-loi tués.



MONUMENT AUX MORTS - *Source : Mémorial GEN WEB* -

Le relevé n°57556 mentionne 103 noms de soldats '' Mort pour la France '' au titre de la Guerre 1914/1918, savoir ;

AATI Taleb (Mort en 1915) – ABADA Badi (1916) – ABBES Nouar (1918) – ABDELAZIZ Tahar (1918) – ACHI Ahmed (1914) – AMOURI El Hafsi (1917) – AOUAILIA DIT ACHOURI Mebarek (1918) – AOUDI Brahim (1918) – AOUFIR Tayeb (1918) – AOULINI Abdellah (1916) – AOUM Mostefa (1918) – BADJI Ali (1915) – BEKHOUCHE Ali (1916) – BENARFA Ahmed (1916) – BENARFA Tebessi (1918) – BENDJEDDAH Mohamed (1916) – BENHADDA Seghair (1918) – BENHADEF Ali (1916) – BENKHEDIM Ali (1917) – BENMEHINIA Belkassem (1918) – BENNEDJLA Salah (1918) – BENSOUDA Merzoug (1915) – BERGUIG Mekki (1917) – BEUTERFIF Brahim (1917) – BOUALAG Youcef (1914) – BOUBAYA Cherif (1914) – BOUBEGRA Ahmed (1918) – BOUBEGRA Tayeb (1915) – BOUBEKEUR Mohamed (1915) – BOUBETANIA Atmane (1916) – BOUDRAA Ali (1914) – BOUKHAMLA Hamel (1918) – BOUKHEGHEM Moktar (1915) – BOUKOUBA Ammar (1918) – BOUOUECHMA Abdallah (1914) – BOUZARIATA Youcef (1916) – BRAHIM Ben Mesbah (1917) – BRAVINI Joseph (1915) – BUGEIA Charles (1918) – CASANOVA Antoine (1915) – CHEGROUCH Hanachi (1917) – CHENINA Noué (1916) – CHETTOUH Seddik (1915) – COLOMER François (1914) – COTI Dominique (1915) – DAAS Saci (1918) – DAHMI Belkacem (1918) – DEKKLI Belkacem (1916) – DELLOUL Ali (1918) – DELLOUL M'Hamed (1917) – DELMI Ahmed (1918) – DJEDOUANI Ali (1918) - DJEDOUANI Ali Ben Belgassem (1915) – DRAOUZIA Abbas (1915) – DRAOUZIA Brahim (1916) – FAR Belkacem (1918) – GAHFAZ Abbes (1916) – GHAOUI Ali (1917) – GHEZLANE Hafsi (1918) – GRID Ahmed (1914) – GEHFAZ Brahim (1915) – GUENAZ Boubkeur (1917) – HADJ Ali (1917) – HAFDI Amar (1918) – HAMHOUM Ben Mohamed (1918) – HAMZAOUI Ahmed (1918) – HAOUAM Mohamed (1918) - HOUAM Abid (1918) – IAÏCHE Belkacem (1917) – KAÏS Kader (1915) – KHELAÏFIA Mohamed (1917) – KHELIFA Ben Saïd (1916) – KHERCHI Cheffai (1918) – LEBNAGRIA Larbi (1917) – LORET Georges (1919) – MAHJOUB Labidi (1918) – MECKRAEM Younès (1918) – MELLAH Salah (1915) – MICHEL Joseph (1918) – MOHAMED Ben Bel Kassem (1916) - MOHAMED Ben Mohamed (1916) - MOHAMMED Ben Khelifa (1917) – NAHAL Belkacem (1918) – NEBBA Ali (1917) – NEMOUCHY Derradj (1918) – NOUI Larbi (1916) – PERIER Franklin (1914) – PERROT Albert (1918) – PINELLI Pascal (1915) – RAÏS Kader (1915) – REHOUMA Ben Braimi (1916) – RIVECCIE Pierre (1915) – SACI Kelifa (1918) – SACI Mohammed (1918) – SEDAIRIA Djellab (1917) - SEDIRA Younès (1916) – SEKAKRI Mohamed (1918) – SENANI Mekki (1918) – SERROUDI Younès (1914) – TORAÏ Mohamed (1919) – YESSAD Brahim (1915) – ZARROUG Saïd (1916) – ZERGUINE Mohamed (1917)

DEMOGRAPHIE **- Sources : Gallica et Diaressaada -**

Année 1892 = 104 habitants dont 79 européens ;
Année 1902 = 134 habitants dont 76 européens
Année 1936 = 61 667 habitants dont 2 287 européens (CM de Morsott) ;
Année 1954 = 6 226 habitants dont 36 européens ;
Année 1960 = 5 719 habitants dont 72 européens.

2/ Le Général Paul VANUXEM

Paul VANUXEM est né le 22 juillet 1904 à Bully-Grenay (Nord) et décédé en 1979. C'est un général français connu pour ses opinions politiques au sujet de l'Algérie française.



Biographie :

Paul VANUXEM fait ses études à l'université de Lille, où il obtient une licence de philosophie. Il débute sa carrière de professeur au collège Mézeray à Argentan. A l'approche de la guerre, il embrasse la carrière militaire, et participe à la campagne d'Italie, notamment à la bataille du mont Cassin. Il part ensuite pour la guerre d'Indochine, où il est remarqué et estimé du Général de Lattre de Tassigny.

Il reçoit ses étoiles de Général en 1955. En 1957, il est nommé commandant de la *deuxième division d'infanterie motorisée et de la zone Est Constantinoise* sur la frontière tunisienne. Sous son commandement se développe la « ligne Morice », d'abord simple ligne de barbelés électrifiés le long de la ligne de chemins de fer Bône-Tébessa, qui devient progressivement tout un système d'armes qui prouve son efficacité lors de la bataille de Souk Ahras.

Général de division, puis de corps d'armée, tout en gardant le commandement de la "Deuxième DIM et ZEC", il quitte ce commandement le 28 novembre 1958. Compromis par la suite dans l'OAS (pseudonyme : Verdun), il est mis en disponibilité en 1961 et traduit en justice. Le 10 septembre 1962, il est acquitté. Il est titulaire de 25 citations pendant les campagnes de France, d'Allemagne, d'Indochine et d'Algérie.

Surnommé '' *Centurion solitaire* '' et devenu civil il repart alors au Vietnam où il soutiendra la Guerre Etats-unienne, dans la revue '' *Carrefour* ''. Il se fera expulser de Saïgon en 1975. Entre 1964 et 1977 il publiera quatre ouvrages sur son vécu militaire :

-*Les contes du temps perdu*, Editions Ariane, 1964
-*Espoir à Saïgon*, Table ronde, 1967
-*Enquête au pays du Levant*, Plon, 1971
-*1951 Le général vainqueur - Le destin exemplaire de de Lattre en Indochine*, Société de production littéraire spl, 1977

Il mourra en 1979 au Val de Grâce. Une rue porte son nom à Maubeuge, elle se situe derrière la polyclinique du Parc, au bout de l'allée de la Redoute.

3/ L'HISTOIRE du DRAPEAU des anciens combattants de MOSTAGANEM

Auteur : Général Paul VANUXEM (Source : http://ufacbagnolet.over-blog.com/article-24144197.html)

C'était Tcham Kouider qui, à Mostaganem, portait le drapeau aux cérémonies patriotiques, lors des obsèques des camarades et de l'enterrement des soldats qui tombaient dans cette guerre qui n'avait pas de nom ni de loi et que l'on désigne aujourd'hui de *Guerre d'Algérie*.

Tcham Kouider ressentait bien tout l'honneur qui lui en revenait et n'aurait, pour rien au monde, consenti à se dessaisir de sa charge glorieuse. Lorsque le FLN le menaça de mort, il en rendit compte à son président d'association, tout simplement, en bon soldat qu'il était, mais se regimba comme sous une offense lorsqu'on lui proposa de le remplacer dans son honorifique emploi. Cela se passait vers la fin de l'année 1956... Tcham Kouider fut abattu le 14 février 1957. Sa dépouille fut portée par ses camarades. On fit un discours.

Caïd Metcha qui le remplaça fut, à son tour, l'objet de menaces de mort. Il rendit compte également à son président et, tout comme Tcham Kouider, il refusa énergiquement de renoncer à ce qu'il considérait comme un honneur, si périlleux qu'il fut... Il le paya de sa vie en étant abattu le 21 juin 1957. Bensekrame Yahia conduisit le cortège jusqu'au cimetière près des stèles blanches et, à son tour, il inclina le drapeau devant la sépulture de son prédécesseur.

Quelques jours plus tard, il fut lui-même menacé et, lui aussi, ne put accepter de se renier: il porta le drapeau au cours des cérémonies du 14 juillet... Il fut abattu le 8 août 1957. Hennouni Besseghir devint le quatrième porte-drapeau de

cette année-là... il fut abattu le 5 octobre 1957. Les évènements prenaient une meilleure tournure et Haci Gache, tout raide de l'honneur qui lui était fait, ne fut abattu que le 27 août 1958. C'était pourtant au temps où il semblait qu'on apercevait le sourire de la paix et où soufflait un vent vivifiant d'espérance.

Bey Baggad lui succéda. Il fut abattu le 14 juillet 1959. Addad Ali fit comme ceux qui l'avaient précédé et, avec son humeur tranquille, quand il fut menacé, il refusa calmement de céder le poste de confiance dont il était investi. Il fut abattu le 11 septembre 1959. Son camarade Rhamouni Lakdar releva sa charge et, après tant d'autres, il fut abattu le 7 novembre 1960. Il se trouva des volontaires dans la section de Mostaganem pour briguer encore l'emploi de porte-drapeau qui revint à Belarbi Larbi.

Il advint que Belarbi Larbi n'en mourut pas... Il fut, suivant le mot administratif et blasphématoire, *rapatrié*. Il prit le bateau pour la France puisque la terre où il était né avait cessé d'être la France... Il emporta son drapeau.

Belarbi Larbi est en France. Il était toujours porte-drapeau il y a encore cinq ans. Il n'est pas sûr de ne pas être encore menacé. Il ne se pose pas la question de savoir ce que signifie encore le drapeau de la section des Anciens Combattants de Mostaganem, ni ce qu'il pourra advenir de son drapeau et de lui-même quand il ne sera plus de ce monde. Il est le dixième porte-drapeau de sa section à avoir risqué sa vie pour l'honneur de porter le drapeau.

Je salue son drapeau, roulé aujourd'hui dans sa gaine de cuir, si lourd du poids de tant d'âmes, de tant de foi et de tant d'amour pour la France.

4/ La prophétie du Bachaga BOUALAM.... (Source Madame MJ Guirado)

Saïd Benaisse BOUALAM, dit le Bachaga BOUALAM, son surnom de Bachagha signifie "caïd des services civils", c'est-à-dire chef de 24 tribus arabes des Béni-Boudouane, situées en Ouarsenis (entre Alger et Oran). Le Bachaga BOUALAM fut député d'Orléansville (Chlef) avant de devenir vice président de l'assemblée nationale française de 1958 à 1962. Il fut également l'une des figures emblématiques de la guerre d'Algérie et de la communauté harki car il commandait lui seul plus de 1500 harkis dans la région du Ouarsenis (à cheval sur les wilayas actuelles de Médéa, Ain Défla, Tissemsilt, Orléansville, Relizane et Tiaret) ; harkis qui combattaient contre le FLN, pour une Algérie française. En mai1962, il a été rapatrié en France ainsi que 66 membres de sa famille, où l'état français lui a attribué le domaine agricole du Mas fondu en Camargue où il décéda en 1982.

Cliquez SVP sur ce lien : https://www.youtube.com/watch?v=vETXy8YPLw0

5/ Le Député Paul TUBER

Né le 4 mai 1886 à La Flèche (Sarthe) et décédé le 5 juin 1971 à Clamart (Hauts-de-Seine)
Membre de la première Assemblée nationale constituante (Alger).
Conseiller de la République élu par l'Assemblée nationale de 1946 à 1948



Biographie :

Paul TUBERT a suivi une scolarité sans histoire au collège Jean Bart à Dunkerque, puis au lycée Thénard de Sens. Après le baccalauréat, la faculté de droit de Paris puis l'école libre des sciences politiques l'accueillent successivement en leur sein, avant que l'école des hautes études ne lui octroie le diplôme de la section des sciences historiques et philologiques.

C'est cependant dans la carrière militaire qu'il connaît ses plus belles heures. Engagé volontaire dans l'infanterie, il s'inscrit ensuite à l'école de Saint-Maixent, alors Ecole militaire d'infanterie. Il sert dans la cavalerie, dans divers états-majors, puis dans la garde et la gendarmerie. Ses différentes missions le mènent de la Tunisie à Madagascar (dans la garde indigène) en passant par le Maroc (au sein du corps de débarquement de Casablanca), l'Algérie, l'Albanie et la Macédoine. À l'issue de ses années d'active, il est nommé général du cadre de réserve.

Pendant la seconde guerre mondiale, Paul TUBERT contribue à fonder à Alger le mouvement « Combat » et le mouvement local de « France combattante », fondé le 7 avril 1943. Il siège à l'Assemblée consultative provisoire et reçoit, en 1946, la médaille de la Résistance de la médaille de la Résistance avec rosette et la croix de guerre. Ancien résistant, membre depuis 1943 du Comité central provisoire de la Ligue des droits de l'homme (où siègent également René Cassin, Pierre Cot, Félix Gouin et Henri Laugier), membre de l'Assemblée consultative provisoire. Il fut par la suite maire d'Alger
Il est nommé général de brigade le 14 avril 1944.
À la Libération, Paul TUBERT est délégué de la Résistance extra-métropolitaine à Alger, puis à Paris. Le 10 octobre 1945, il est élu député d'Alger à la première Assemblée nationale constituante. Il est membre de la commission de la défense nationale et de la commission de la presse, de la radio et du cinéma. Il est nommé membre titulaire de la commission d'instruction de la Haute Cour de Justice. Durant son mandat au Palais-Bourbon, il dépose deux propositions de résolution,

une proposition de loi et un rapport sur un texte d'initiative parlementaire. Il intervient à sept reprises en séance publique, en défendant notamment cinq amendements.
Pendant la période d'après-guerre, Paul TUBERT participe à de nombreuses associations ; membre du comité central provisoire de la Ligue des droits de l'homme et des organismes directeurs de la première association des victimes des lois d'exception, il fonde l'association de la Libération du 8 novembre 1942.

Il fut envoyé en 1945 en Algérie dans le but de rédiger un rapport sur le massacre de Sétif, à la demande du Général de Gaulle

En 1946, Paul TUBERT est élu par les membres de l'Assemblée nationale pour représenter le groupe communiste au sein du Conseil de la République. À son arrivée au palais du Luxembourg, il rejoint le groupe parlementaire de l'Union des républicains et résistants (URR). Il est nommé membre de la commission de la défense nationale et de la commission de l'intérieur.
Lors de son court mandat au Sénat, Paul TUBERT est un parlementaire très actif. Il intervient sans cesse, et surtout sur les thèmes relatifs à l'armée : l'ouverture de crédits militaires, l'amnistie, le budget et la présidence du Conseil (concernant les services de la défense nationale), le rappel à l'activité et l'avancement des officiers de l'armée de terre, mais aussi les attributions de la croix de la Légion d'honneur et de la médaille militaire suscitent son intérêt. Il participe également aux débats sur l'Algérie, notamment sur son statut organique, et sur la fixation des circonscriptions électorales pour la désignation des membres de l'Assemblée algérienne.

En 1948, il dépose une proposition de résolution pour envoyer en Algérie une commission d'enquête chargée d'établir le rapport sur les faits intervenus à l'occasion des élections à l'Assemblée algérienne et sur la situation générale qui en découle.
Il est promu général de division le 14 juin 1947. La même année, Paul TUBERT dépose une proposition de loi pour assurer la protection des « droits des savants ». En 1948, il ne se représente pas au Sénat.
En 1949, il avait été l'un des fondateurs du Mouvement contre le Racisme et l'Antisémitisme. Le groupe communiste du Conseil de la République le désigne en 1952 pour siéger à l'Assemblée de l'Union française.
Officier de la Légion d'honneur, Paul TUBERT publie de nombreux ouvrages, dont notamment, en 1927, sa thèse sur les archers de Paris, en 1932, un manuel pour les gardes indigènes de Madagascar, en 1944, L'homme de la rue et la politique du gouvernement et, en 1945, L'Algérie vivra. Il disparaît le 5 juin 1971 à Clamart.

EPILOGUE MORSOTT

De nos jours (2008) = 17.238 habitants

Depuis l'indépendance, MORSOTT a donné naissance à 14 nouvelles communes, soit 50% de l'actuelle wilaya de Tébessa.

Depuis le début des années 2000 la ville de MORSOTT est régulièrement citée dans la presse algérienne, comme El-Watan, Le Quotidien d'Oran, El-Khaber et d'autres journaux quotidiens relatant des troubles dans la ville pour des faits liés à la corruption et à la mauvaise gestion communale, ce qui a entrainé ponctuellement quelques manifestations qui ont nécessitées l'intervention des forces de l'ordre.

Le mal-vivre au quotidien

Cette commune qui était pourtant promue au rang de commune mixte avec Sétif et d'autres encore durant l'époque coloniale, se trouve aujourd'hui classée parmi les plus pauvres de la wilaya.

Une petite tournée à pied dans les quartiers et les rues de Morsott, la plus ancienne commune de la wilaya de Tébessa, suffit pour constater l'état piteux dans lequel vivent ses habitants. Des cités entières sont dépourvues des plus simples commodités. Elles ressemblent à tout sauf à des ensembles urbains où un être humain peut vivre décemment. La commune de MORSOTT était pourtant promue, rappelons-le, au rang de commune mixte, avec Sétif et d'autres encore durant l'époque coloniale, hélas, aujourd'hui, elle est classée parmi les plus pauvres de la wilaya de Tébessa; elle ne fonctionne qu'avec la subvention de l'Etat.



Distante d'une trentaine de kilomètres du chef-lieu de wilaya, la commune, également chef-lieu de daïra, dont dépendent deux communes, n'a pas eu une grande part des fameux injazettes» (réalisations) excepté quelques projets infimes qui se comptent sur les doigts d'une seule main : un marché dont le taux d'avancement est de 90%, et un centre d'enfouissement technique. Le reste, que des projets inscrits qui n'ont pas encore connu de lancement. «Dans le cadre du PCD, la commune n'a bénéficié, cette année, que de 30 millions de dinars», a déclaré le P/APC, Amor Fassekh. Mis à part la chaussée du tronçon de la RN16 traversant la ville, qui est en bon état, aucun quartier de cette ville, qui compte plus de 20 000 âmes, n'échappe à la dégradation avancée des routes. Le réseau routier est désastreux, accusant un déficit en matière d'entretien, notamment celui des cités Sidi-Abdallah et Geni.

Pas de routes, pas d'eau

Au niveau de certaines artères datant de plus de trente ans, le bitume a complètement disparu, au grand dam des usagers. «Nous souffrons beaucoup de l'impraticabilité des routes ; le réseau routier est déplorable à cause de la nonchalance des responsables de la wilaya, et à leur tête les P/APC qui sont passés par la commune», s'indigne un habitant du quartier Géni. «Des 13 quartiers de la commune, 3 seulement seront rénovés dans le cadre du programme initié par la wilaya et qui consiste en la réfection de 309 cités à travers la wilaya de Tébessa», nous dit le maire. Autre bémol de taille, les habitants souffrent toujours de pénuries d'eau potable. Ainsi tous les quartiers sont touchés par ce manque qui, selon le P/APC, incombe à l'Algérienne des eaux. Il y a lieu de signaler que de nombreuses actions de protestation ont été menées cet été par les citoyens pour protester contre le manque de ce liquide précieux, mais jusque-là aucune mesure n'a été prise pour définitivement résoudre ce problème. «La commune a bénéficié récemment d'une enveloppe de 6 millions de dinars pour renforcer l'ancien forage qui alimente certains quartier en eau potable, mais c'est insuffisant», a ajouté le P/APC.

Les jeunes livrés à eux-mêmes

La frange juvénile est complètement anéantie. Ce sont carrément des laissés- pour compte. Ils n'ont pas de travail ; ces jeunes, entre débrouille, désespoir et crainte de l'avenir, n'ont trouvé de mieux que se déplacer vers le chef-lieu pour y faire n'importe quelle besogne. Ajouté à cela le manque d'infrastructure sportives et culturelles, sauf une seule maison de jeunes qui risque de s'effondrer d'un moment à l'autre. Ce qui rend le quotidien de ces jeunes invivable. La seule alternative à cette rude réalité, c'est le café. «Je travaille comme tâcheron avec un maçon», nous dit Mohcene, diplômé en informatique. Quant à Mohamed Naceur, licencié en biologie depuis plus de 4 ans, il rêve d'un poste de laborantin dans un établissement hospitalier. «J'ai postulé pour un poste à l'hôpital Haoum Ali, récemment inauguré, mais jusqu'à présent je n'ai pas eu de réponse», a-t-il assuré. Le chômage demeure le plus grand souci des jeunes de cette commune à vocation agricole. Lakehal Samir.

SYNTHESE réalisée grâce aux Auteurs précités et aux Sites ci-dessous :

http://www.memoireonline.com/01/09/1869/Biostratigraphie-et-Paleoenvironnement-du-Cretace-moyen-des-Hameimats--partir-de-letude-de-la-fau.html
https:// http://www.miscellanees.com/b/bogros05.htm
http://www.jijel-archeo.123.fr/press/index.php?page=220109
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/crai_0065-0536_1901_num_45_2_16792
http://l.auberge.espagnole.free.fr/doc0061.htm
http://www.clan-r.org/portail/IMG/pdf/Tragiques_faits_occultes_similaires_a_la_fusillade_de_la_rue_d_Isly_26_mars_1962.pdf
http://www.tenes.info/galerie/LIGNEMAURICE
http://guy.perville.free.fr/spip/article.php3?id_article=95
http://perignystory.e-monsite.com/pages/content/la-ligne-morice.html
http://algerie.eklablog.fr/l-aln-face-aux-lignes-challe-et-morice-a66451361www.youtube.com/watch?v=Kp89qVv64T
www.vitaminedz.com

BONNE JOURNEE A TOUS

Jean-Claude ROSSO **[jeanclaude.rosso4@gmail.com]**